



Déclaration Liminaire **F**orce **O**uvrière à la CAP des Techniciens

Du 22 mai 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette CAP aurait dû se tenir le 6 mars 2018, mais suite à la détection d'incohérences dans la liste des postes ouverts, l'administration a voulu repousser la date pour fiabiliser cette liste.

Or, la liste des postes ouverts en vue de la CAP de ce jour présentait encore des incohérences.

Pourtant, le SNP PT **FO**, 1^{er} syndicat représentant les personnels techniques de l'administration pénitentiaire, vous a systématiquement alertés, en temps et en heure, et vous a transmis à chaque fois la liste des postes qui ne devaient pas être ouverts, ainsi que la liste des postes qui auraient dû ou auraient pu être ouverts à cette CAP.

De plus, le nombre de postes ouverts est inférieur aux recrutements annoncés (53 postes pour 54 recrutements budgétisés), alors que les postes offerts au concours doivent avoir fait l'objet d'une parution préalable en CAP.

Concernant les postes qui, à notre sens, n'auraient pas dû être ouverts, nous ne comprenons pas pourquoi il a été ouvert deux postes de techniciens restauration collective au CP Moulins.

Cet établissement a-t-il besoin de 3 techniciens restauration collective pour 2 postes ?

Nous ne comprenons pas, non plus, pourquoi il a été ouvert deux postes de chef d'unité au sein du DSI de la DISP de Rennes.

Au moins l'un de ces postes est fléché dans le cadre du plan de requalification, et le fait d'affecter deux techniciens suite à la mobilité, aux recrutements ou à la Liste d'Aptitude, enlèvera la possibilité pour un adjoint technique de bénéficier de la requalification au sein du DSI de Rennes.

Dans le cadre du plan de requalification, il avait été dit que les postes requalifiés de C en B, et qui sont actuellement occupés par des adjoints techniques, ne devaient pas être ouverts à la mobilité et aux concours.

Alors pourquoi avoir ouvert ce ou ces postes, et pourquoi uniquement sur cette région ? Est-ce un arrangement entre amis ?

Par contre, alors que personne ne s'y était opposé, aucun des postes de technicien qui seront créés dans le cadre de la requalification sur les établissements en gestion déléguée (et qui ne sont pas occupés actuellement par un adjoint technique) n'a été ouvert à la mobilité en CAP.

Y aurait-il deux poids deux mesures ? Pour certains de ces postes, des techniciens attendent leur création depuis des années et ils souhaiteraient demander leur mutation.

Pourquoi ne pas les ouvrir en CAP avant de les ouvrir à la requalification ?

Cela ne gênerait personne et les postes libérés par ces techniciens pourraient être reversés à la requalification.

Concernant le poste de technicien de Paris La Santé, nous demandons sa réouverture en urgence

lors de la prochaine CAP. Le retrait de ce poste de la liste de la mobilité est complètement incompréhensible alors que l'ouverture de l'établissement est proche.

Pourtant l'administration aurait eu le choix entre de nombreux candidats.

Est-ce à dire que vous souhaitez une ouverture d'établissement neuf sans personnel technique, mais avec un DSP sur ce poste ?

Souhaitez-vous rééditer la catastrophe qu'a été l'ouverture de Baumettes 2, qui a ouvert exactement dans la même configuration et qui s'est très vite retrouvée face à de nombreuses pathologies techniques?

Souhaitez-vous fermer les yeux face aux nombreux défauts techniques présents dans les bâtiments livrés par l'APIJ ?

Souhaitez-vous laisser le gestionnaire délégué démarrer son fonctionnement comme bon lui semble, faute de contrôle approprié ?

Aux Baumettes aussi, à l'ouverture « tout allait bien madame la marquise ». Le SNP PT FO s'inquiète des modalités d'ouverture de Paris La Santé.

Le SNP PT FO exige que les postes de personnels techniques soient tenus par des personnels techniques et non des personnels issus d'autres corps.

A ce sujet, nous avons un autre exemple à vous citer. Trouvez-vous normal qu'en Polynésie, les postes de spécialité informatique soient tenus majoritairement par des personnels de surveillance, voire des contractuels, alors que deux techniciens de spécialité informatique, qui ont laissé toute leur famille en Polynésie, exercent actuellement en métropole?

Le SNP PT FO exige qu'à la prochaine CAP il soit publié deux postes pour ces collègues afin qu'ils puissent enfin retrouver leur famille.

Plus généralement, le SNP PT FO vous fait part de son mécontentement quant à l'absence totale de prise en compte des remarques formulées.

Une fois de plus, nous avons pointé du doigt une absence de concertation entre les bureaux RH4, ME3, ME4, RH3, mais la seule réponse que nous avons est « nous allons voir ».

Il a toujours existé une hiérarchie entre les établissements, les DISP et l'administration centrale que vous représentez.

Or, lorsqu'une DISP demande la publication d'un poste, aucun contrôle n'est réalisé par la sous-direction et le poste est publié : l'administration centrale ne se positionne pas et les erreurs se multiplient.

Pourtant, en DISP, la liste des postes à publier est faite soit par le Secrétaire Général, soit par le DI Adjoint, soit par des attachés, et en matière de personnels techniques la plupart d'entre-eux ne font pas la différence entre un adjoint technique, un technicien et un directeur technique.

Lorsque des erreurs sur les postes publiés sont détectées avant la CAP, le SNP PT FO demande qu'il soit publié un ou des additifs pour supprimer de la mobilité les postes concernés. Les agents candidats doivent être prévenus avant la Cap lorsque l'administration souhaite fermer des postes.

Notre organisation attend fermement un contrôle des services RH de la DAP avant publication des postes, mais aussi la mise en place d'organigrammes types pour les postes de personnels techniques.

Tant que ces organigrammes ne seront pas publiés et validés, et tant que les services RH et ME ne travailleront pas en lien, cette situation, préjudiciable/fort pénible pour les agents, perdurera.

Notre syndicat est présent au quotidien auprès des agents et il restera vigilant sur les postes qui seront publiés à toutes les CAP.

Si de telles pratiques continuent, alors tout le monde sera perdant : les agents et l'administration.

**Pour le Bureau National du SNP PT Force Ouvrière,
Les représentants Force Ouvrière en CAP de Technicien**